



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Réunion Communale n°2 le mardi 14 février 2017, 9h30 à Monétier-Allemont

Étaient présents :

Monsieur le Maire de Monétier, Frédéric ROBERT,
Isabelle BOITEUX, Maire déléguée de Val Buëch-Méouge, Jean-Pierre FESTA,
ancien Maire de Saint-Bonnet,
Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Michel MERLE, Jean-Paul
REYNIER, Magdeleine SAUVEBOIS, Christian BRUN, Pierre BLANC, Marc
BORRELLY, Lucien CLARY, Jean-Pierre EYRAUD, Roger FEBVRE, Pierre
GRAND'EURY, Alain JAUME, Henri MEVOLHON, Henri RANQUE, Pierre TEISSIER,
Auguste TRUPHÈME.

Étaient excusés :

Robert MOTTE, Roger BARBAN, Alette BEGOU, Henri DELAYE, Maurice
MATTHIEU, Denise MONTEIL, Samuel PETERMANN.



Élus disparus, ce mois dernier : Jean-Paul DURAND, ancien Maire de la Grave et Conseiller Général, Jean-Claude CHAPPA, ancien Conseiller Général de Gap, Alain FARDELLA, Maire de La Salle les Alpes.

Dix-huit anciens maires et conseillers généraux se sont réunis à Monétier-Allemont où ils ont été accueillis par Frédéric ROBERT, le maire, avec café et viennoiseries fabriquées par le boulanger-pâtissier du village.

Frédéric ROBERT, maire depuis 2014, n'est pas partisan de la loi NOTRE votée, « en catimini, le 7 août 2013, qui entraîne », pour lui, « le constat amer de la volonté du législateur pour "obliger" les communes à fusionner, même si elles n'en ont pas envie ou n'en voient pas la nécessité.»

I * Vie de l'association GAMHA :

La Présidente rappelle la réunion du 14 février 2017, à Ribeyret.

1 * Adhérents

Christian Brun demande quelques précisions sur les listes d'adhérents, secteur par secteur, pour une mise à jour opérationnelle.

2 * FAMAF

a) Adhésion

Marie-Christine précise que l'adhésion à la Fédération des Associations d'Anciens Maires et Adjointes de France est matérialisée par une cotisation de 8,00 € par adhérent. Michel MERLE a réglé une adhésion globale pour 55 adhérents, soit 440 €.

b) Compétences

M.Ch présente les compétences de la FAMAF qui propose différentes actions, en matière d'émulation civique :

- La remise officielle des arrêtés de naturalisation, en préfecture,
- Les "stages de citoyenneté", s'ils sont organisés dans le département,
- Les actions dans le cadre de l'Éducation civique en lycées ou collèges,

- La remise des trophées Mariannes du civisme, pour le taux de participation aux élections présidentielles et législatives, cette année 2017.

c) Mariannes du civisme

Jean-Paul REYNIER présente le déroulement de cette action : un courrier est envoyé aux maires en place, accompagné d'une affiche proposée par la FAMAf.

Ce courrier est signé par le Président du Conseil départemental et par le Président de l'Association des Maires des Hautes-Alpes.



Les résultats par strate d'électeurs sont donnés par la FAMAf.

La remise des trophées se fait au cours d'une cérémonie : à la Mairie lauréate ou au Conseil Départemental. Le choix sera défini ultérieurement.

Signature du courrier Mariannes, par le Président du Conseil départemental : Rencontre gérée par Raymond.

Signature par le Président des Maires du 05 : Rencontre organisée par Raymond et Marie-Christine.

Lors de cette rencontre, l'honorariat sera discuté.

d) Actions dans les établissements scolaires

Un rendez-vous doit être pris avec l'Inspecteur d'Académie, pour lancer des actions, dès la rentrée de septembre 2017.

3 * Voyage d'études

Raymond présente le voyage à Aoste qui est finalisé, avec l'agence Déesses Voyages, du lundi 25 au mercredi 27 septembre 2017. Les documents sont distribués aux membres présents.

Inscription à renvoyer à la Présidente avant le 20 avril 2017

Cette région autonome est comparable au département des Hautes-Alpes par sa superficie et sa population de 140 000 habitants. Le Groupe des Anciens Maires sera reçu par Monsieur Augusto ROLLANDIN qui a été élu au Comité des Régions à Bruxelles.

La proposition de ce voyage d'étude sera faite aux membres de l'Association de l'Ordre National du Mérite. Raymond se charge de la diffusion des documents auprès des membres de l'Ordre.

4 * Activités 2017 du GAMHA

* Le Conseil d'Administration se tiendra à Montdauphin-Fort le **vendredi 7 avril 2017**.

* L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu à Chorges, le **5 mai 2017**. Un courrier est envoyé au Maire.

* La Réunion Communale n°3 aura lieu à Saint-Chaffrey fin mai/début juin et la réunion n° 4 à Barillonette en Octobre 2017.

* La journée conviviale sera organisée au Giobernay, fin juin.

II* Thème de débat choisi pour cette année :

Le regroupement des communes (en annexe)

1^{er} intervenant : Isabelle Boiteux, Maire déléguée de la commune nouvelle Val Buëch-Méouge. Regroupement des communes d'Antonaves, de Chateauneuf-de-Chabre et de Ribiers, qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

2^{ème} intervenant : Jean-Pierre FESTA, ancien Maire de Saint-Bonnet en Champsaur.

Regroupement des communes de Bénévent-et-Charbillac, Les Infournas et Saint-Bonnet, depuis janvier 2013.

Monsieur le Maire offre l'apéritif au groupe, avant de rejoindre l'Auberge du Prieuré à Ventavon où un délicieux repas attend les participants.

Frédéric ROBERT présente sa commune. Il est fier de ses commerces et s'emploie à les conserver. Il dit qu'il n'a pas de grands projets, seulement celui d'améliorer la qualité de vie de ses administrés, dans un cadre de vie agréable, en les soutenant dans leurs besoins, dans leurs activités...

Il est très attaché à son village dont sont originaires ses grands-parents.

Frédéric ROBERT porte un toast en hommage à son prédécesseur, Henri MEVOLHON qui a été Maire de Monétier-Allemont pendant 40 ans, et avec qui, il partage le souci de ses administrés et l'avenir du village.

Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes - 2017

Le regroupement des communes

Second débat : le 14 mars – Monétier-Allemont

1^{er} intervenant : Isabelle Boiteux, Maire déléguée de la commune nouvelle Val Buëch-Méouge. Regroupement des communes d'Antonaves, de Chateauneuf-de-Chabre et de Ribiers, qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

Une démarche volontaire, accomplie et réfléchie

Val-Buëch-Méouge : Cette commune nouvelle compte 1400 habitants.

Antonaves : 184, Chateauneuf-de-Chabre : 350, Ribiers : 800.

1) Le contexte

Habitante de Chateauneuf-de-Chabre depuis 1969 (en résidence secondaire), Isabelle a toujours été surprise de la constitution de deux communes, séparées par la rivière Méouge et distantes d'un km seulement. Antonaves avec « son » église et Châteauneuf-de-Chabre avec « son » école... utilisées par ailleurs par la population des deux villages.

Devenue habitante d'Antonaves et élue Maire du village en 2014, Isabelle Boiteux comprend très vite que son désir de fusionner correspond à celui du maire de Châteauneuf-de-Chabre et du maire de Ribiers.

2) La démarche – La mise en place

Les trois Maires, après consultation de leurs conseils municipaux respectifs, ont travaillé pendant 1 an et demi pour installer un regroupement des trois communes, s'engageant dans une démarche réfléchie et raisonnée.

Prise de conseils, demande de soutien, rencontres entre élus et experts... tous les domaines ont été abordés.

Une réunion par mois a permis d'élaborer une charte, présentée en Préfecture avec effet au 1^{er} janvier 2016.

- Harmonisation des impôts : lissage sur 12 ans.
- Harmonisation de tous les tarifs municipaux, de la photocopie à la cantine.
- Maintien des A.C.C.A. et Société de chasse en place.
- Maintien de tous les projets d'investissement, engagés par chaque commune.

(Antonaves a réhabilité un bâtiment pour abriter la mairie.)

3) Le fonctionnement pour cette année 1 du regroupement : pas de souci majeur.

La commune nouvelle fonctionne avec un conseil communal de 35 membres, réunissant tous les conseillers municipaux en place de chaque commune. Il est présidé par un maire, M. Nicolas de Ribiers, et de deux maires délégués, Mme Boiteux d'Antonaves et M. Moullet de Châteauneuf.

Le conseil municipal se réunit une fois par mois, jusqu'en 2020.

En 2020, il n'y aura plus qu'un seul maire. La représentativité de chaque ancienne commune est précisée dans la charte.

Un seul budget de fonctionnement avec un budget de l'eau.

Les 4 secrétaires de mairies se sont spécialisées :

- Une secrétaire pour l'eau et les dotations communales,
- Une pour le personnel et les allocations des élus,
- Une pour l'urbanisme,
- Une Secrétaire Générale pour les finances et directrice des services.

Ouverture des mairies : chaque habitant trouve une mairie ouverte tous les jours sauf le samedi.

Les deux écoles travaillent ensemble, en particulier pour les activités périscolaires (T.A.P.), horaires et intervenants.

Urbanisme : statu quo en attendant les compétences définies par la nouvelle intercommunalité Sisteronnais-Buëch regroupant 62 communes.

2^{ème} intervenant : Jean-Pierre FESTA, ancien Maire de la commune nouvelle de Saint-Bonnet. Regroupement des communes de Bénévent-et-Charbillac, Les Infournas et Saint-Bonnet-en-Ch. qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2013.

Une démarche programmée

Saint-Bonnet : Cette commune nouvelle compte 2000 habitants.

Saint-Bonnet : 1 700 – Les Infournas : 50 environ.

1) Le contexte

La loi Marcellin conditionnait la fusion des communes à un référendum, la loi de 2010 demandait une délibération déclarative des conseils municipaux avant que le Préfet prenne un arrêté de fusion.

La commune des Infournas présentait des difficultés de gestion auxquelles il fallait remédier. Le Préfet a demandé au Maire de Saint-Bonnet, fin connaisseur du territoire concerné, d'arranger cette situation.

La commune de Bénévent, toute proche de Saint-Bonnet fonctionnait déjà en osmose, avec le bourg-centre.

2) La démarche – La mise en place

De mai à décembre 2012, formation de trois commissions issues des conseils municipaux :

- finances
- personnel communal et technique
- communication

Rencontres dans les trois communes sous la houlette du Secrétaire Général de la Préfecture.

Une délibération a été prise, fin décembre 2012, le même jour dans chaque commune et l'arrêté du Préfet a créé la commune nouvelle de Saint-Bonnet, pour effet au 1^{er} janvier 2013.

Les deux villages sont devenus des hameaux de Saint-Bonnet car un nom était difficile à trouver pour cette entité.

Les deux maires de Saint-Bonnet et Bénévent ne se représentaient pas aux élections de 2014.

3) Le fonctionnement depuis 3 ans : une situation apaisée

Premier conseil municipal de 41 membres - 19 conseillers municipaux en 2014.

- Les deux mairies annexes de Bénévent et des Infournas sont restées sur le papier mais ont tendance à disparaître vu la proximité des services offerts par le bourg-centre.
- Les dotations financières de l'Etat sont bloquées pour cinq ans.
- Le service du déneigement est optimisé, les astreintes techniques pour l'eau sont mieux réparties entre les agents communaux, les deux captages des Infournas ont été regroupés.
- La fiscalité est lissée sur 9 ans.
- Le statu quo pour la chasse : 2 A.C.C.A. et une société de chasse sont maintenues.

Quelques problèmes à régler :

- Le tarif de l'eau entre le forfait qui ouvre droit à 140 m³ et le tarif du mètre cube supplémentaire
- Le cadastre
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) qui venaient d'être approuvés pour Saint-Bonnet et Bénévent. Il faut recommencer pour intégrer les Infournas.
